

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Edité le 29 juillet 2025

MAIRIE DE ROQUESTERON
Mairie

06910 ROQUESTERON

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

SIEVI-SUEZ

	Type	Code	Nom	
Prélèvement		00260606		Prélevé le : vendredi 18 juillet 2025 à 10h44
Unité de gestion		2419	SIEVI-SUEZ	par : PRELEVEUR CARSO VICTOR DENIS
Installation	UDI	000794	RESEAU SIEVI VEGAY	Type visite : D2
Point de surveillance	S	0000004025	SIEVI SECTEUR SIGALE - ROQUESTERON MOB	
Localisation exacte			MOBILE déchèterie	
Commune			ROQUESTERON	

Mesures de terrain

	Résultats	limites de qualité		Références de qualité	
		inf.	sup.	inf.	sup.
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	16,8 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,6 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	347 µS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,25 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,26 mg(Cl ₂)/L				

Commentaires de terrain :

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : D2 Code SISE de l'analyse : 00260615 Référence laboratoire : LSE2507-21756

résultats	limites de qualité		références de qualité	
	inf.	sup.	inf.	sup.

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Couleur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Odeur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJET			

	résultats		limites de qualité		références de qualité	
			inf.	sup.	inf.	sup.
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Turbidité néphélométrique NFU	1,8	NFU				2,00
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS						
Chlorure de vinyl monomère	<0,004	µg/L		0,50		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES						
Acrylamide	<0,10	µg/L		0,10		
Epichlorohydrine	<0,05	µg/L		0,10		
FER ET MANGANESE						
Fer total	<10	µg/L				200,00
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU						
Benzo(b)fluoranthène	<0,0005	µg/L		0,10		
Benzo(g,h,i)pérylène	<0,00050	µg/L		0,10		
Benzo(k)fluoranthène	<0,0005	µg/L		0,10		
Hydrocarbures polycycliques aromatiques (4 substances)	<0,0005	µg/L		0,10		
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	<0,0005	µg/L		0,10		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						
Antimoine	<1	µg/L		10,00		
Cadmium	<1	µg/L		5,00		
Chrome hexavalent	N.M.	µg/L		6,00		
Chrome total	<5	µg/L		50,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L				0,10
Nitrites (en NO2)	<0,01	mg/L		0,50		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION						
Bromoforme	<0,20	µg/L		100,00		
Chlorodibromométhane	0,31	µg/L		100,00		
Chloroforme	0,56	µg/L		100,00		
Dichloromonobromométhane	0,42	µg/L		100,00		
Trihalométhanes (4 substances)	1,29	µg/L		100,00		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00260606)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le directeur général et par délégation,
le responsable DPGRAS des Alpes maritimes



Fabrice Dassonville

Le présent document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés suivant sa réception.

Il doit rester affiché jusqu'à la réception du prochain rapport d'analyse conclu par l'ARS (article D. 1321-23 du code de la santé publique).

